

Directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs permanent

Performance attendue

Dans le cadre du projet Familles Rurales, le/la directeur(rice) dirige un Centre de Vacances et de Loisirs (CVL).

Formation requise

BAFD en cours ou équivalent

BP JEPS ou DEJEPS

Compétences clés

- Capacité à exercer sa fonction en cohérence avec le projet éducatif Familles Rurales Vallée d'Aulps,
- Anticipation des évolutions des demandes des parents et adaptation de la structure aux évolutions des réglementations et des publics,
- Gestion et animation de l'équipe salariée, travail en commun et disponibilité,
- Gestion administrative et financière (budget),
- Aptitude à conduire un projet pédagogique en CVL et CLSH en cohérence avec le projet éducatif Familles Rurales Vallée d'Aulps.

Activités

Sans que cette liste ait un caractère exhaustif, le/la directeur(rice) de CVL conduit les activités suivantes :

- Recensement et réponse aux besoins des utilisateurs des services en organisant un programme d'activités,
- Initiation et mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, coordination des activités,
- Promotion et suivi des partenariats, de la communication,
- Explication et démonstration des modes de réalisation, des règles de jeux...
- Explication, démonstration du fonctionnement et du maniement des matériels et équipements à utiliser,
- Adaptation à des cultures diverses,
- Gestion administrative, financière et réglementaire du centre de loisirs en collaboration avec le/la Président(e),
- Animation de l'équipe,
- Animation des réunions internes de la structure et participation aux réunions avec les partenaires et le réseau au niveau local, voire départemental,
- Respect et mise en œuvre des règles de sécurité,
- Gestion des équipements, de leur maintenance et de leur conformité aux normes en cours.

Positionnement hiérarchique

La fonction de directeur(rice) s'exerce sous l'autorité du/de la Président(e) de l'association.

Conditions de travail

- Posséder et présenter un casier judiciaire vierge,
- Pouvoir justifier d'une expérience d'encadrement de 28 jours au cours des 5 dernières années,
- Suivre une formation continue,
- Déplacements possibles (indemnités kilométriques ou mise à disposition d'un véhicule),
- Travail en journée et en soirée, possible le week-end, à discuter
- Travail dans les locaux de la structure et déplacements.

Classification

Qualification minimale souhaitée de niveau IV ou III.